

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 29 (1938)

Rubrik: Chronique scolaire de la Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

QUATRIÈME PARTIE

Chronique scolaire de la Suisse romande.

Berne.

Centenaire de l'Ecole normale des instituteurs, Porrentruy. — Il y a longtemps que le corps enseignant s'entretenait de ce centenaire et que, pour y participer, les instituteurs mettaient de l'argent en réserve. Ce fut, disons-le tout de suite, une fête charmante en tous points. Elle s'ouvrit par une exposition de haut goût, riche de travaux de toutes sortes, grâce auxquels chacun pouvait constater les méthodes utilisées depuis bien des années, complétées, rajeunies. La halle de gymnastique, décorée d'une manière heureuse, attirait les regards, charmait les yeux, mettait de la joie et de la fierté au cœur. Les pavillons des écoles d'application retenaient les visiteurs ; celui des travaux manuels, reliures, travaux sur bois et sur fer, provoquait des regrets chez la plupart d'entre nos collègues qui ne pouvaient en faire autant. Une exposition de dessins très originaux amenaient un sourire sur les lèvres, tellement les études passaient du sérieux au plaisant, véritable fantasmagorie de teintes, une profusion de sujets divers qui témoignaient d'une vive imagination et de hautes qualités artistiques de la part du professeur comme aussi des progrès remarquables de ses élèves qui, en outre, avaient colligé dans des albums une série de croquis puisés dans la vie de l'enfant, dans la nature aussi, synthèse de la méthode qu'ils allaient enseigner, méthode originale, très vivante, toute d'actualité, d'un dynamisme surprenant. Que de paysages bien brossés, que de silhouettes finement campées, quelle suite logique pour apprendre aux futurs instituteurs à aller du simple au composé, du facile au

difficile et amener plus d'intérêt dans leur enseignement ! M. Nicolet est un artiste et son exposition personnelle de toiles de haute valeur en est la preuve. Plusieurs de ses anciens élèves rivalisèrent d'efforts à cette occasion et témoignèrent de qualités incontestables, témoin les tableaux à l'huile de MM. Poupon Louis, de Lapaire et de Voisard, témoin aussi les sculptures de M. Ernest Zyset, professeur à Biel. Rappelons les travaux d'histoire de M. P.-O. Bessire, ceux de M. Virgile Moine, les études pédagogiques de M. Marchand et ses livres de lecture destinés aux classes secondaires et aux classes primaires, de M. Gustave Ameg, *Les Arts dans le Jura bernois*, les partitions et les recueils de chants de M. James Juillerat. N'oublions pas le pavillon consacré à Jules Thurmann, le fondateur de l'Ecole normale, homme d'école de valeur, géologue et botaniste distingué dont le souvenir fut rappelé avec finesse par M. Jules Bourquin. Thurmann mourut du choléra.

Sous les auspices de la Direction de l'instruction publique, M. le Dr Virgile Moine, directeur, avait été chargé d'une étude : *l'Ecole normale des instituteurs du Jura, à Porrentruy, de 1837 à 1937*. Sa tâche n'était pas facile, mais il sut la mener à chef avec délicatesse. Ses aperçus originaux sur certaines époques de cette longue période, ses croquis d'hommes d'école dont il sut rappeler le souvenir avec bonheur, tout cela révéla un esprit très large, fin souvent, impartial toujours. Pour moi qui, riche d'espoir, au gousset bien aplati, avais assisté au cinquantenaire de l'Ecole normale et lu avec intérêt la brochure de Gustave Breuleux : *Notice historique sur l'Ecole normale des régents du Jura de 1837-1887*, mon plaisir fut renouvelé en parcourant attentivement l'étude de mon ancien élève, M. Virgile Moine. Mais savez-vous qu'une profonde mélancolie s'empara de moi quand je me mis à égrener le chapelet de mes souvenirs. Je me revis jeune homme au milieu des sommités pédagogiques d'alors, un Landolt, un Friche, un Breuleux, un Péquignat, un Schaller, un Gylam, un Meyer, un Jules Paroz, un Schafter, un Joseph César, un Pierre César, un Pierre Billieux, un Dupasquier, un Dr Albert Gobat, alors directeur de l'Instruction publique, et j'en oublie, et voilà que je me retrouvais au soir de ma vie au milieu d'une jeunesse aimable qui venait à moi la main tendue, la figure souriante. Hélas !

Le balancier de l'horloge à poids nous mesure le temps.
C'est à notre sage conduite
De nous consoler de sa fuite.

Oui, le passé s'allonge derrière moi, mais la vie n'en est pas moins riante à Solone.

Qui ne pourrait souscrire sans réticence aux conclusions de l'étude de M. Moine ? « En substance, dit-il, l'Ecole normale vivra :

Si elle reste l'Ecole du Jura tout entier, respectueuse des traditions et des valeurs spirituelles du pays, tout en restant fidèle à la « raison d'Etat » ;

Si elle sait s'adapter aux besoins nouveaux que crée une civilisation en évolution continue ;

Si elle prépare des hommes d'action, des animateurs, des techniciens de l'instruction et de l'éducation, sachant utiliser au summum les ressources du milieu local et régional ;

Si elle est un institut pédagogique vers lequel peuvent se tourner tous ceux que préoccupe l'avenir de l'enfance et de la jeunesse.

Confiant dans sa mission, soutenu par les autorités du pays et par la sympathie de toute la population, l'établissement séculaire continuera sa tâche, fidèle à la devise de ses fondateurs :

Par le peuple,
Pour le peuple !

La fête fut ouverte à l'International par un discours de M. Virgile Moine, bien étudié, bien dit, riche en aperçus de haut vol, de nobles ambitions, discours qui fut écouté avec attention par un auditoire nombreux et sympathique. L'orateur salua tous les invités, et il y en avait, je vous en donne l'assurance, qui n'auraient pas voulu qu'on les laissât dans l'ombre. Hommes d'Etat, autorités d'Ajoie, de la Ville de Porrentruy, commission des écoles normales et des examens, tout y passa. Par parenthèse, un seul être fut oublié, en ce matin-là, qui partagea un peu le sort de l'abbé Jubal que rappelle avec malice Anatole France dans le *Livre de mon ami*. Il va sans dire que l'humble citoyen en question n'avait pas l'ambition de ce brave prêtre. Il n'avait qu'un tiers de siècle à son actif et, sans se lasser jamais, pour toute nourriture, il apporta son cœur à ceux qu'il aimait.

La péroraison du discours de M. Moine fut riche de promesses, que l'Ecole normale tiendra, j'en ai la certitude.

M. Rudolf, chef du Département de l'instruction publique succéda à M. Moine à la tribune. Les idées originales qu'il développa, l'esprit de malice dont son discours fut assaisonné, la confiance qu'il plaça en les instituteurs, son désir d'un rapprochement et non d'une fusion entre l'Ecole normale et l'Ecole cantonale, la reconnaissance qu'il témoigna à la première lui valut de longs et chauds applaudissements, surtout quand il dit :

« Elle n'a jamais manqué de fournir à l'école jurassienne le contingent nécessaire de maîtres capables, à la hauteur de leur

tâche, et à même de contribuer pour leur part à mettre le Jura en mesure de suivre l'évolution rapide des temps ».

M. Rudolf aime beaucoup le Jura, quoiqu'il n'y vienne pas souvent, mais il ne ménage ni son temps, ni ses peines pour faire quelque bien à nos écoles. Malheureusement, la caisse de l'Etat est trop souvent à sec. Disons que M. Rudolf a été renommé Conseiller d'Etat par le peuple, à une belle majorité, et qu'il continuera à diriger le Département de l'instruction publique. Le corps enseignant en a ainsi tout apaisement.

Que dire du banquet tenu à la Halle de gymnastique de l'école normale et au Cheval Blanc, tellement l'assistance était nombreuse. Sous la présidence de M. Henri Strahm, président du Grand Conseil et de la Commission des écoles normales, tout se passa en douceur. Non que les orateurs aient manqué. Plusieurs d'entre eux rappelèrent des souvenirs exquis de leur temps d'études, accordèrent une pensée aimable à ceux dont les ombres devaient ennobrir la salle. Parmi toutes les envolées oratoires, citons celles de MM. Feignoux, directeur, de M. Théodore Möckli, ancien inspecteur, du colonel Farron, de M. Strahm qui, aux applaudissements de l'assistance, debout, dirent toute leur reconnaissance au directeur de 1900 à 1933. Instant de douce émotion pour celui qui ne s'attendait pas à un hommage aussi spontané qu'émouvant ! Plusieurs membres du Conseil d'Etat en eurent le cœur remué. Disons aussi, comme il est juste, que les anciens maîtres ne furent pas oubliés.

L'Etat de Berne offrit un magnifique piano à queue à l'Ecole normale ; la ville de Porrentruy, par son maire, M. Merguin, lui dit toute sa sympathie dans une adresse fort bien tournée, accompagnée d'un don de mille francs en faveur du Fonds du centenaire ; M. le préfet Henry, président de la commission de l'Ecole cantonale, parla au nom de cette école, et lui fit cadeau d'un buste en bronze de Jules Thurmann dû au talent de M. Willy Nicolet, professeur de dessin. M. Wüsst, président de la Société pédagogique jurassienne, annonça à l'assemblée que le Fonds du centenaire constitué par les anciens élèves, voire par des institutrices, se montait à la somme de cinq mille deux cent soixante-sept francs. Il convient de rappeler ici le discours de M. le Dr Mouttet, mandataire de ses collègues du gouvernement, discours bien pensé, riche en idées originales et en remarques judicieuses. Je n'aurai garde d'oublier M. le doyen de Porrentruy, M. le Dr Membrez, président de l'Institut St-Charles, membre de la commission des écoles primaires, qui souhaita que « la formation de la jeunesse montante se fasse dans l'union des esprits et des cœurs ». Quel dommage toutefois que le dieu du silence, Harpocrate, soit par trop oublié en pareille circonstance !

Que dire des soirées organisées par les vieux et les jeunes de Stella Jurensis sinon qu'elles furent charmantes et toujours de très bon goût. MM. Hubert Hirschy, instituteur au Convers, Sadi Berlincourt, James Juillerat et Gérald Tschoumy en furent les animateurs. Force est de m'arrêter. Ce fut à tous les points de vue une belle fête et nous en remercions tous ceux qui ont contribué à en rehausser l'éclat. Disons encore que le ciel participait à la joie générale, car il nous avait accordé une journée d'automne de toute beauté.

Que si j'allais sous les chênes de Dodone, que me confierait le célèbre oracle de Zeus au sujet du deuxième centenaire ?

L'Ecole normale des institutrices du Jura, à Delémont ne fait pas beaucoup de bruit, mais un excellent travail. Dans son bâtiment, petit palais scolaire, embelli par un jardin bien ombragé, les jeunes filles peuvent s'y promener à bon plaisir, surtout que la porte de la tentation demeure ouverte toute la journée et qu'elles peuvent sortir en ville sans autorisation. Deux années d'externat leur donnent plus d'assurance, plus d'entregent, et l'inconstance du monde et sa vicissitude ne les effrayent plus. Modestes, aimables, sachant borner leurs désirs et embellir leurs pensées, elles ont l'occasion d'entendre des causeries faites par des personnes, amies de la jeunesse, qui se rappellent que « s'oublier pour les autres, là est le devoir ». Voici M. Etienne, pasteur, qui les entretient de Van Gogh, le peintre des couleurs et du soleil, l'aumônier du Borinage ; voici Mlle Alice Germiquet, ancienne maîtresse secondaire, qui les conduit en Nouvelle-Zélande, chez les fermiers britanniques et chez les Maoris aux mœurs archaïques ; elle a fait un séjour prolongé en notre antipode. Elles entendront M. le doyen Membrez qui leur parlera de Fra Angélico et de Giotto. Pour passer du grave au doux, ces demoiselles chaussent le cothurne et jouent l'*Annonce faite à Marie*, par Claudel. A Delémont comme à Porrentruy, elles ont fait salle comble. Et puis, il y a d'autres minutes encore consacrées à la joie qui ne poussent pas l'école à courir les dangers de la première période de St-Cyr, mais leur donne un courage nouveau pour accomplir des travaux dignes de leur future vocation. Un enrichissement de l'âme pour nos collègues de demain.

Ecole cantonale. — Il y a plus de trois cents élèves qui suivent les cours de l'établissement. Le nouveau bâtiment répond à toutes les exigences de la pédagogie. Bien dirigée par un recteur grand de labeur, riche d'abnégation, cherchant à comprendre toujours mieux les aspirations de la jeunesse et secondé par un corps enseignant très dévoué à sa tâche, l'Ecole cantonale gagne de

plus en plus la confiance des Jurassiens. Aussi bien doit-elle se montrer toujours plus sévère dans les examens de promotions pour en éloigner les éléments douteux. Bon nombre de jeunes filles suivent les cours de ce collège. Nous regrettons vivement qu'elles soient dispensées de tous les travaux manuels de leur sexe. A douze ans, le progymnase leur ouvre ses portes et à partir de ce moment plus de couture, de ravaudage, de coupe et de confection de vêtements, plus de leçons dans une école ménagère. Férues de latin, d'histoire, voire de mathématiques, elles entrent dans la vie sans être au courant de ce qu'une femme doit savoir pour devenir l'âme du foyer. Qu'on ne prenne pas mes observations en mauvaise part. Elles n'enlèvent rien à la valeur de l'enseignement éducatif donné à l'Ecole cantonale.

Ecole pour maîtresses d'école ménagère. — La ville de Porrentruy et le canton eurent une idée généreuse quand ils instituèrent l'école ménagère. En mars 1938, treize maîtresses ont dit adieu à l'établissement, porteuses d'un diplôme d'Etat qui leur confère le droit d'enseigner dans les écoles ménagères établies dans un grand nombre de nos écoles primaires et secondaires, comme aussi d'être appelées à la tête de classes d'ouvrages. Mais avant de voler de leurs propres ailes, elles doivent donner des cours pratiques de plusieurs semaines sous la direction de personnes ayant fait leurs preuves. Plusieurs d'entre elles partent pour Paris où elles sont reçues au Cordon Bleu. Elles en disent le plus grand bien. Quoi qu'il en soit, elles y complètent leurs connaissances pratiques, prennent une certaine aisance à causer avec le monde, gagnent en entregent et de « limer sa cervelle contre celle d'autrui » deviennent très habiles dans la pratique des usages de la société. Très demandées dans plus d'un pensionnat de la Suisse romande et de la Suisse allemande, recherchées comme demoiselles de bureau dans les hôtels, voire en qualité de gouvernantes dans des familles, ces demoiselles ne connaissent pas les ennuis du désœuvrement.

Aussitôt une promotion partie, aussitôt une autre la remplace. Et pour treize élèves au maximum que l'école peut accepter, plus de trente jeunes filles arrivant de tout le canton et des cantons limitrophes se présentent pour subir les examens d'admission. Comme elles trouvent des pensions à prix modestes, chez des gens sérieux, que la ville de Porrentruy est une ville d'études tranquille, où les motifs de dépenses sont rares, mais dont les environs réservent des promenades agréables et pittoresques, les parents sont heureux d'y savoir leurs enfants en de bonnes maisons.

Mme Juillerat, inspectrice fédérale, ne peut assez dire l'intérêt

qu'elle porte à notre école ménagère par suite des résultats magnifiques auxquels elle arrive, ceci tout à l'honneur du corps enseignant et surtout de son directeur, M. Feignoux, de Mlle Viatte, un cordon bleu accompli, de Mlle Voisard, une artiste dans les travaux d'ouvrages, de ceux sur porcelaine, bois et cuir. L'exposition de cette année, remarquable en tous points, reçut la visite d'au moins un millier de personnes.

Divers. — Que de questions importantes j'aurais encore à traiter, entre autres celle d'une cinquième année d'études dans les écoles normales de garçons. La direction de l'Instruction publique l'a retirée de la liste des délibérations d'une des dernières séances de l'ancien Grand Conseil et je crois qu'elle a fait preuve de sagesse. Quatre années d'études, surtout que les jeunes gens pour être acceptés à l'Ecole normale doivent avoir parcouru le plan d'études des progymnases et des écoles secondaires, et six mois d'activité dans des classes de la ville et de la campagne seraient plus que suffisants pour compléter leurs connaissances pratiques. Ils auront d'ailleurs l'occasion de devenir des maîtres accomplis durant leur vie entière, et encore le seront-ils jamais ? Ne décourageons pas ceux qui nous arrivent de la campagne où la vie est dure, d'autant plus que les bourses subissent des réductions continues. Comme l'a fait remarquer M. Chevallaz dans un discours de promotions « Pour que le corps enseignant d'un pays démocratique reste près du peuple, il faut qu'il représente les différentes régions du pays et les diverses classes du peuple ». Ne l'oubliions pas chez nous.

Malgré la baisse des traitements, le corps enseignant n'a rien perdu de son enthousiasme pour semer le bon grain parmi la jeunesse. Il court à sa tâche joyeusement et si parfois une saute de mauvaise humeur le prend par suite des difficultés qu'il éprouve à joindre les deux bouts à la fin de l'année, il retrouve sa sérénité d'âme au milieu de ses élèves. Pour celui qui a vécu avec les instituteurs, il sait tous les sacrifices qui leur sont imposés par les communes et par l'Etat, mais il ne faut pas trop tendre la corde et ne jamais oublier qu'ils ont la noble mission de former le citoyen de demain. Ce n'est pourtant pas à eux que songeait Pestalozzi, quand il disait à son petit monde : « Il faudra travailler plus et manger moins ! »

Mais voilà que je m'attarde en chemin, que j'allais oublier le départ de M. Jules Bourquin, professeur, botaniste distingué, auteur d'une brillante étude : *Flore de Porrentruy*, qui enseigna pendant plus de trente ans à l'Ecole normale de Porrentruy, et la nomination de son remplaçant, M. le Dr Henri Liechti, parti

de cette école il y a quelque neuf ans. Ce départ sera suivi de celui de M. James Juillerat, professeur de musique et de chant, de haute valeur pédagogique, digne successeur de Samuel Neuenschwander, son maître. Si le Jura a fait des progrès aussi surprenants, c'est dû aux élèves que ce maître d'élite a formés. C'est en 1898 qu'il fut nommé à l'Ecole normale. Ses compositions sont dignes de celles d'un Neuenschwander, d'un Louis Chapuis et rehaussent l'éclat de nos fêtes jurassiennes et les soirées de nos sociétés de chant. On m'a dit que son remplaçant, de haute valeur musicale, serait un élève de Weingartner. Qu'il n'oublie pas que le chant est une discipline très difficile à enseigner et qu'il est nécessaire qu'un instituteur sache chanter et diriger une société, chœur mixte ou chœur d'hommes ou chœur de dames.

L'Ecole cantonale verra aussi le départ de M. Auguste Hoffmann, professeur de dessin, un artiste qui ne laissera que des regrets. Depuis plus de trente ans, il avait l'enseignement de cette branche dans toutes les classes du gymnase et du progymnase. L'exposition annuelle de ses élèves était remarquable. Plusieurs peintures à l'huile de ce maître ornent les cabinets de travail de ses anciens étudiants. Ne vient-on pas de m'apprendre que... Je me tais, mais qui pourrait m'empêcher de rappeler les paroles de M. le Dr Rudolf : « Une possibilité s'offre ici à un rapprochement entre l'Ecole normale et l'Ecole cantonale. Je ne songe nullement à une fusion entre des puissances souveraines, mais simplement à un rapprochement... ». Oui, mais à la condition que l'une ne soit pas la Cendrillon de l'autre.

Tout le corps enseignant a salué la nomination du nouveau conseiller d'Etat bernois, M. Georges Möckli, professeur à Delémont et député au Conseil national. Il est le fils de M. Théodore Möckli, ancien inspecteur, qui fit partie aussi du Conseil national. M. Georges Möckli est un grand travailleur, très modéré, mais très ferme dans ses idées. Il ne compte que des amis dans le monde pédagogique du canton. Ancien élève de l'Ecole normale, il demeure toujours très attaché à cet établissement et il continuera certainement de lui vouer toute son attention.

Je dois vous entretenir aussi du plaisir que les Jurassiens ont ressenti lors de la nomination de M. le Dr Léon Degoumois, de Tramelan-Dessous, maître dans un gymnase de Berne, comme privat-docent à l'Université de Berne. Après avoir passé quatre ans à l'Ecole normale française du canton, il continua à prendre ses grades à Lausanne, Berne et Genève. Chevalier de la légion d'honneur, M. Léon Degoumois fait des conférences très courues et il en organise d'autres dans la Suisse romande où des écrivains de France viennent nous annoncer la bonne nouvelle.

Il faut que je m'arrête en si droit chemin. J'aurais aimé causer avec vous des cours de perfectionnement, des idées prétendues nouvelles en pédagogie, de l'abondance des conseils donnés par des éducateurs qui ne veulent que le bien de la jeunesse, mais qui trop souvent s'occupent plus de l'esprit que du cœur, de personnes qui, à peine entrées dans la carrière en parlent avec autorité, comme si elles avaient un long passé derrière elles. Pourquoi ne pas leur faire crédit, car elles sont sincères, et la sincérité en éducation est un gage de futures victoires. En cet instant, je ne sais pourquoi les paroles suivantes me reviennent en mémoire :

« Sire Maurice, dit Lorenzo au chancelier des Huit, je ne vous voyais pas ; excusez-moi ; j'avais le soleil dans les yeux ; mais vous avez toujours bon visage et votre habit me paraît tout neuf.

— Tout neuf, comme votre esprit, répliqua sire Maurice, je l'ai fait faire d'un vieux pourpoint de mon grand-père. »

Qu'il me soit permis de jeter quelques fleurs sur les tombes de ceux qui sont partis trop tôt pour le grand repos. Je pense à Jean Gobat, directeur de l'Orphelinat du district de Courtelary, ce citoyen dont toute la vie fut un exemple et un enseignement ; à Armand Rossel, instituteur à Grandval, bon comme le bon pain, tous deux gendres de M. Th. Möckli ; à Fernand Durig, esprit aimable et ouvert, décédé en Valais, des suites d'un accident ; à Ernest Strahm, un homme tout droit, ancien conseiller d'Etat neuchâtelois, directeur de la Superholding, qui aimait à rappeler aux siens les beaux jours passés à l'Ecole normale française du canton et qui jamais ne fut un ami de cour pour les camarades de sa promotion. Ernest Strahm avait fait siennes les paroles de Vinet : « Je veux l'homme maître de lui-même, afin qu'il soit mieux le serviteur de tous ».

Marcel MARCHAND.

Fribourg.

Au début de la présente année, M. le Conseiller d'Etat Piller se plut à offrir, par note insérée au *Bulletin pédagogique*, les souhaits de la Direction de l'instruction publique à tous ceux qui collaborent à son œuvre essentielle. Il constata, en même temps, que partout dans le canton, on s'efforce de mettre, plus que jamais, l'enseignement populaire au service de la vie et il forma ce vœu : « Que l'année 1938 s'écoule sous le signe d'un travail persévérant et fructueux ! »

Qui mieux que notre énergique et clairvoyant magistrat serait à même d'adresser à ses subordonnés un tel satisfecit ? N'a-t-il

pas exposé, naguère, ses vues sur la direction qu'il conviendrait d'imprimer aux tâches de l'école ? Nous avons souligné, dans une précédente chronique, l'initiative qu'il prit en organisant des cours destinés à soumettre au corps enseignant les raisons et la mesure de l'orientation entrevue. Dans leurs instructions, les conférenciers et leur animateur se sont appliqués à établir la relation nécessaire, voire harmonique, qui doit exister entre les exercices traditionnellement compris dans le cadre du programme et les aspirations de « l'école affirmative de vie », selon la suggestive brochure du professeur Dr Dévaud. En préconisant une pédagogie plus proche de la vie, n'entendaient-ils pas que l'école concourût à la formation d'écoliers capables, l'âge viril venu, d'agir en citoyens conscients de leurs devoirs envers la famille, la religion et la patrie ?

Le plan rénovateur conseillé à des maîtres en qui M. Piller a mis son entière confiance n'a pas tardé à recueillir de sympathiques adhésions. En dépit de l'influence fâcheuse de notre temps sur l'application des élèves, certains résultats, ça et là obtenus, se révèlent comme un réconfortant présage. Avec leur entrain coutumier, les inspecteurs ont encouragé l'expérience ; ils ne doutent pas de son succès et l'appui positif de l'école normale est bien de nature à changer leur espérance en certitude. Or, du dernier rapport de cet établissement, il ressort que la direction pédagogique donnée aux jeunes instituteurs vise à favoriser l'évolution.

Bien rarement l'occasion s'est présentée, en nos relations à l'*Annuaire*, de proclamer l'efficacité du rôle des inspecteurs dans les écoles placées sous leur surveillance. On n'aurait garde, cependant, de les oublier, ces pionniers de l'instruction populaire ! Ignore-t-on les ressorts discrets et cachés qui actionnent les chronomètres dont chacun admire la constance et l'exactitude ? N'est-ce point, en effet, au contrôle continu, judicieux autant que bienveillant des membres de son corps inspectorat, que le canton est redevable des progrès de l'enseignement ? Comment, avec le sentiment aigu de la responsabilité qui les guide, ne se croiraient-ils pas incités à correspondre aux intentions de l'autorité supérieure ? Et il n'est guère d'année qui ne leur apporte quelque supplément de charges. Ainsi, dernièrement, les classes primaires françaises de Fribourg ont été, ensuite d'un départ, rattachées au II^e arrondissement qui, par compensation, fut allégé d'un certain nombre d'écoles jointes, quant à l'inspection, à deux circonscriptions voisines. Ce remaniement, commandé par des motifs budgétaires que justifie une période d'universelle infortune publique, avait été précédé du non-remplacement d'une des quatre

inspectrices de cours de travaux féminins et d'écoles ménagères. Devant cet accroissement sensible de leurs préoccupations professionnelles, les intéressés, de part et d'autre, se sont inclinés, donnant ainsi un noble exemple de compréhension civique. Et l'on ne sait que louer le plus de la confiance dont on les honore ou de l'esprit de désintéressement qui les anime.

Mieux encore ! Les examens de clôture des cours de perfectionnement pour jeunes gens sont rentrés dans les attributions de MM. les inspecteurs. Ce faisant, l'autorité cantonale a considéré que chacun d'eux serait plus encouragé à renforcer le contrôle de l'enseignement postscolaire dont la responsabilité lui était restée tout entière. Nos bons guides des écoles ont apprécié le motif de cette mesure. Ils ont, en plusieurs séances dont la principale fut présidée par le Directeur de l'instruction publique, posé les bases d'une réforme des cours complémentaires, par l'adoption d'un plan d'étude et de méthodes propres à couronner la tâche de l'école primaire. Le fruit de leurs délibérations consigné dans une notice provisoire, avec l'approbation légale, fut recommandé, lors des conférences d'arrondissement, à la sollicitude des instituteurs.

Notre organe pédagogique a consacré plusieurs pages à la publication d'une étude intitulée : « Le scoutisme, comme méthode d'éducation ». Cette causerie, dédiée aux « éclaireuses » de Fribourg par une de leurs dirigeantes, M^{me} Laure Dupraz, Dr ès lettres, ne laissa pas d'éveiller quelques échos. Le comité de la Société fribourgeoise d'éducation semble en avoir pris souci en inscrivant ce sujet à l'ordre du jour de sa réunion bisannuelle de 1939. Le scoutisme, le jocisme et autres groupes paroissiaux poursuivant un but analogue préoccupent, non sans raison, tous ceux qui songent aux tendances de la jeunesse d'aujourd'hui. C'est à telles enseignes qu'il en fut question dans une séance de la Conférence épiscopale suisse. Le journal *La Liberté* a fait paraître, le 15 juillet, sur ce thème, un article posthume de son rédacteur principal, Mgr Quartenuod, prévôt de St-Nicolas. On gardera longtemps souvenance, en notre cité, d'un accident causé, trois jours auparavant, par le démarrage inopiné d'une prolonge de camion mal freinée, dont le vénéré prélat a été la victime. Dans son ultime écrit, le regretté défunt accordait une vive sympathie à ces créations juvéniles qui, bien comprises et soutenues, constituerait la forme moderne et combien féconde d'un mouvement qu'il définissait : « L'apostolat des temps nouveaux. »

Pourquoi évoquer en cette chronique, — me direz-vous peut-être, — le tragique et douloureux fait divers ? Mais ne convenait-il

pas d'honorer ici la mémoire d'un personnage qui se révéla homme d'école consommé, tout en remplissant ses hautes fonctions sacerdotales et journalistiques ? Il accepta, en effet, successivement, les charges de professeur au Collège St-Michel, d'inspecteur scolaire et de directeur de l'Ecole secondaire des jeunes filles. La Faculté des lettres lui conféra le titre de docteur honoraire et le Conseil d'Etat, celui de membre de la Commission cantonale des études. *L'Ecole secondaire des jeunes filles* est restée, néanmoins, son œuvre de prédilection et l'on a pu dire qu'elle avait eu sa dernière pensée : aussi bien s'y rendait-il pour présider un jury d'examen, à l'instant fatal de sa chute. Durant plus de trente ans, il lui insuffla un élan qui a persisté. L'école à laquelle il était si attaché est pleine de vie, sous la jeune et habile direction de M^{me} Dupraz, avec ses sections de culture générale et de formation professionnelle, avec son riche ensemble de locaux et son association patronale d'anciennes élèves, qui a mérité du défunt une mention de gratitude dans ses dispositions de dernière volonté. De cette étape si remplie d'une longue et inlassable existence, le souvenir vivra dans la collection précieuse des rapports annuels où l'ancien directeur consignait de fines remarques sur l'éducation de la jeunesse féminine, enchassées dans la forme impeccable et littéraire dont il avait le secret.

L'école secondaire des filles possède, à Fribourg, un pendant pour les jeunes gens, dans *l'école professionnelle* qui a célébré, il y a quelques années, un joyeux cinquantenaire. Cet établissement a pris, au cours de la dernière décennie, un essor tel que son effectif s'est sextuplé, passant de 40 élèves au chiffre de 220 indiqué par le plus récent catalogue. Le nombre, toutefois, ne saurait être un critère suffisant de développement, s'il ne se doublait de la qualité des élèves. Or, l'imposant contingent réparti en neuf classes dont deux de préapprentissage, a été, pendant les deux semestres écoulés, animé du meilleur esprit entretenu, du reste, par un excellent enseignement. Les pratiques quasi pestalozziennes de maîtres qualifiés et surtout du directeur, le Dr Delabays, n'ont pas peu contribué à relever le niveau d'une école dont on désespérait jadis.

Toujours dans l'ordre secondaire, noterons-nous que les écoles de district n'ont pas connu, durant la même période, l'avance transcendante de leur similaire de Fribourg, encore qu'elles aient toutes bénéficié d'un recrutement accentué. Plusieurs comptent plus de cent élèves et celle de Châtel qui rayonne sur un modeste territoire, a noté près de 40 inscriptions. La marche des études n'a pas moins été favorable, à en juger par les examens de clôture et par quelques promotions aux écoles supérieures. Bulle a terminé

ses cours par une cérémonie qui marquera dans la mémoire de ses 131 élèves : c'est-à-dire la bénédiction d'un drapeau qu'ont offert les mères de familles de l'aimable cité.

Très spacieusement installée à Hauterive, dans l'ancienne abbaye cistercienne, l'*Ecole normale des instituteurs* a vu sa 80^e année d'existence traversée par une crise dont on ne peut dissimuler la gravité. Il s'agit, — nous l'avons annoncé en 1937, — d'une pléthore d'instituteurs brevetés mais sans emploi, qu'ont encore accrue les dernières épreuves pour le diplôme. Le dévoué directeur de l'établissement a cherché à résorber ce surnombre, en plaçant une vingtaine de ces intéressants chômeurs, dans des situations d'attente en Suisse et à l'étranger. Il poursuivra ses démarches, sans résoudre, pour autant, un problème difficile. Déjà deux années « blanches », par refus d'admissions nouvelles, ont été intercalées dans le cycle des cinq classes françaises. La mesure sera appliquée une troisième fois, cet automne et plus tard encore, peut-être. Si l'inquiétude est compréhensible dans le milieu des professeurs, leurs amis ne doutent pas que l'autorité supérieure n'accorde la compensation due au personnel si méritant qui souffrirait d'une troisième suppression de classes. Loin d'être à son déclin, l'école, chacun l'espère, reverra de beaux jours, à Hauterive ou ailleurs ; car qu'importe le lieu si, recouvrant son activité intégrale, le « séminaire des instituteurs fribourgeois » goûte bientôt la joie de reprendre sa tâche bienfaisante si estimée dans notre pays !

Le Collège St-Michel, en revanche, ignore les années blanches. Malgré la crise, et peut-être à cause d'elle, son effectif se maintient, — en y incorporant les sections externes, — à un sommaire voisin du millier. Ici, contrairement au statut de l'école normale, les études ne sont point avantagées d'un appui direct de l'Etat qui, partant, ne contracte nul engagement de placement ultérieur. On convient volontiers que les conditions économiques acheminent vers les études gymnasiales, certains étudiants qui ne voient pas de débouché dans le commerce, l'industrie ou les arts et métiers. Au surplus nombre de jeunes gens doués d'excellentes dispositions, mais que les circonstances eussent, en d'autres temps, promis à des situations rémunératrices, s'orientent vers le sacerdoce et, ainsi, atténuent la pénurie dont on a souffert, chez nous peut-être moins qu'ailleurs, dans les rangs du clergé.

La vie au Collège reste ardente, pourtant sereine. Les études y sont sérieuses et, plus que jamais, s'allonge la liste des candidats aux épreuves des divers baccalauréats (150, en juillet). Maints événements ont concouru à bannir la monotonie de certaines heures. Des éphémérides de l'établissement, relevons deux faits

qui illustrent brillamment l'exercice écoulé. Ce fut, d'abord, la « grande promenade » qui avait pour but la ville de Genève où l'on fêta le plus aimablement du monde le fringant bataillon de nos étudiants. Les journaux locaux qui avaient annoncé la visite des descendants des soldats de Fribourg débarqués au Port Noir, en 1814, en donnèrent une relation des plus élogieuses. Nos élèves et leurs maîtres ont apprécié la vive sympathie que leur ont témoignée, à cette occasion, « ceux de Genève ». N'aurait-on pas pu dire : *Tempora mutantur !* devant le plaisant paradoxe que figuraient le Collège de Canisius et celui de Calvin fraternisant à l'envi et chantant le cantique suisse avec le même élan patriotique ?

Plusieurs organes de la presse, ici et au dehors, ont publié de copieuses analyses de la représentation d'*« Oedipe roi »*, qui a trouvé au Collège St-Michel de remarquables interprètes. Un dilettante averti, qui avait admiré, à Carthage, la même tragédie représentée par des membres de la Comédie française, et qui, dès lors, pouvait porter un jugement impartial sur l'entreprise presque audacieuse de nos collégiens, a déclaré que le jeu de ces jeunes amateurs, leurs costumes, la scène et même l'intervention musicale, absente au théâtre antique de Tunisie, tout, en un mot, assura la réussite d'une production qui ajoutera au prestige de l'enseignement classique à Fribourg.

Si, dans cette rencontre de Genève, les deux Collèges ont célébré leurs lointaines origines, sans voiler leurs aspirations respectives, notre *Université* voit aussi arriver l'heure d'une grande commémoration. Son histoire s'ouvre à l'automne 1889, alors que ses facultés de Droit et des Lettres inauguraient le premier semestre de leurs cours. Six mois plus tard, ce fut le tour de la Théologie et, en 1895, celui des Sciences. L'année prochaine est donc la date mémorable des annales universitaires qu'il convient d'honorer dignement. L'association des Amis de l'Université a été la première à s'en préoccuper. N'a-t-elle pas construit, à ses frais, les pavillons de chimie et de botanique dont on fêta l'ouverture en automne 1936 et 1937 ? Entre ces deux édifices sans prétention mais admirables par leur aménagement intérieur, l'emplacement resté libre appelait, selon le plan d'ensemble, une construction nouvelle bientôt en voie d'achèvement. C'est l'institut destiné à l'enseignement de l'anatomie et des branches qui conduisent au second examen propédeutique.

Si gracieux que nous apparaissent ces trois instituts dans leur simplicité voulue ; quelque considérable qu'ait été le capital investi dans l'entreprise par les « Amis de l'Université » (grands

admirateurs de la formule qu'adopta Georges Python, lors de la fondation de son institut supérieur), nul ne songeait ici à borner le programme du jubilé universitaire, à l'agrandissement de la faculté des Sciences. Le cinquantenaire en perspective méritait mieux, par exemple, l'occurrence très exceptionnelle que serait l'érection d'un édifice central abritant les trois premières facultés si étroitement installées, depuis un demi-siècle, en notre vieux Lycée. Et voici que le « Hochschulverein » vient encore offrir sa précieuse et libérale collaboration ! La ville de Fribourg correspondait à son vœu quand elle mettait à sa disposition l'emplacement de la nouvelle bâtie, soit le cimetière de Miséricorde, depuis longtemps désaffecté. Devenu presque central ensuite de la création de plusieurs quartiers, ce champ du repos de l'ancien Fribourg, dans son vaste quadrilatère de deux hectares que longent, à l'est et à l'ouest, d'importantes artères de la cité, se présente comme le plus idéal des terrains pour notre construction académique enfin résolue.

Les architectes Dumas et Honegger reçurent la mission de préparer un projet définitif. Leur travail comporte, tout d'abord, une idée fondamentale. Ainsi, plutôt que d'ériger un bloc imposant qui, de sa masse, écraserait un site aux douces perspectives, ils ont accordé la préférence à une combinaison commandée par trois « directives » : 1. Grouper les locaux nécessaires sous quatre divisions affectées chacune d'un édifice indépendant : maison d'accueil, séminaires, aula et administration, salles des cours. 2. Implanter ces bâtiments sur les côtés d'un angle droit, dont l'un parallèle à la clôture septentrionale du cimetière, l'autre débordant à l'est le terrain que limite une avenue. 3. Liaison à établir entre les quatre groupes qui, suivant leur destination, recevraient leur expression architecturale propre, tout en contribuant à l'unité de composition de l'ensemble par des rapports esthétiques de proportions. En somme, pas d'immeuble solitaire aux façades somptueuses et monumentales, mais complexe harmonieux d'édices correspondant à leur but et libérant la plus belle partie du parc, qui deviendrait jardin public.

Depuis un mois, trois équipes différentes ont pris possession de l'emplacement et tout fait espérer que les délais impartis aux chefs des entreprises seront respectés.

Entre temps, se réunissait à Fribourg l'assemblée générale annuelle de la Société des Etudiants suisses. Coïncidence heureuse ! le programme des actes de ces assises étudiantes a prévu la participation des étudiants suisses, à la bénédiction de la pierre angulaire du bâtiment principal. La cérémonie présidée par S. Ex. le nonce Mgr Bernardini, assisté de l'évêque du diocèse,

Mgr Besson et de Mgr Felder, membre du comité de l'association des Amis de l'Université, fut suivie par une foule considérable.

Vers la fin de l'année prochaine, soit à un demi-siècle exactement de la date de sa fondation, la Haute Ecole de Fribourg prendra possession de locaux qui ont été prévus nombreux, et conçus pour satisfaire à toutes les exigences modernes de l'architecture académico-scolaire. Grande est la place qui y est réservée aux étudiants ; ils y jouiront de tous les avantages d'une construction que l'on a voulue progressiste en tous points ; ils y seront chez eux. Rien ne troublera le calme propice à leurs études et à leurs recherches scientifiques ou littéraires, sinon les lointaines causeries des mères et les jeux et rondes enfantines dans le parc formé d'un ancien cimetière ! Non, rien ! pas même l'idée que de nombreux défunts des anciennes générations reposent en paix sous les pieds agiles d'enfants joyeux ! Et, pourtant, cette voix de la tombe ne restera-t-elle pas à jamais la meilleure leçon de la vie ?

G.

Genève.

Enseignement primaire.

Au début de janvier 1938 est décédé M. Edouard Menu, ancien directeur des écoles des Eaux-Vives qui, par son sens pédagogique, le souci avec lequel il suivait ses anciens élèves et, surtout, son inépuisable bonté, s'était acquis l'affection de tous ceux qui ont eu le privilège de le connaître.

La direction de l'enseignement primaire a poursuivi cette année son effort de renouvellement des manuels scolaires. A l'école enfantine, le vénérable manuel de lecture phonétique de Mlle S. Dompmartin, ancienne inspectrice, a été remplacé par *La ronde des mots*, de Mme M. Passello, inspectrice des écoles enfantines et Mlle Mahler, institutrice. Le mérite de ce nouvel ouvrage est de ne plus considérer l'apprentissage de la lecture comme l'étude d'une technique à part, séparée de la vie et des intérêts des enfants, mais au contraire de l'intégrer dans la vie enfantine tout entière. A chaque page, on trouve des associations intéressantes avec le langage, l'observation, le jugement, le dessin.

Faisant suite aux *Hirondelles* et *Papillons*, un nouveau livre de lecture, *L'arbre fleuri*, a été offert aux élèves de 8 à 9 ans. Fort bien illustré, comprenant des textes très variés, à la fois vivants et accessibles aux enfants, cet ouvrage a beaucoup plu à nos élèves. Pour le 3^e degré (enfants de 9 à 10 ans), M. Ad. Marti,

directeur d'écoles, a composé les *Heures claires*, d'un caractère plus littéraire, mais cependant bien à la portée des écoliers de cet âge.

Le second volume de *J'apprends la grammaire*, de A. Atzenwiler, a été introduit dans la division supérieure de l'école primaire. Cet ouvrage, qui s'inspire des principes de Ferd. Brunot et de Ch. Bally, tend à enseigner la grammaire, non par des règles théoriques, mais par des exercices variés.

Année après année, l'écriture « script » gagne les différents degrés de l'école primaire. En septembre 1938, tous les enfants, sans exception, des classes enfantines de 5 à 6 et de 6 à 7 ans, des classes primaires de 7 à 8, 8 à 9 et 9 à 10 ans, pratiqueront la nouvelle écriture. Avant d'aller plus loin, le Département de l'instruction publique a désiré connaître les réactions de la population devant ce changement scolaire d'une portée sociale considérable. Il a convoqué une grande conférence d'information, au cours de laquelle des professeurs secondaires, des directeurs de grandes administrations fédérales, des chefs d'entreprises, des commerçants, des représentants d'associations d'employés ont déclaré qu'ils ne tenaient pas spécialement à l'écriture anglaise, qu'ils désiraient surtout que les jeunes gens au sortir de l'école primaire eussent une écriture simple, claire, lisible et suffisamment rapide. On peut donc dire qu'actuellement l'écriture script a cause gagnée devant l'opinion publique. Reste à savoir si, dans la division supérieure, on conservera la script intégrale ou si on passera à une écriture liée. Des expériences sont actuellement en cours, mais quel qu'en soit le résultat, l'emploi de la nouvelle écriture est définitif dans la classe préparatoire de l'école enfantine et dans les divisions inférieure et moyenne de l'école primaire.

Enseignement secondaire.

Des parents, des médecins sont à plusieurs reprises intervenus publiquement pour que l'enseignement secondaire, par une réduction des programmes, un meilleur aménagement des horaires, une préparation pédagogique de ses membres, se préoccupe davantage de la santé des jeunes gens et des jeunes filles, de leur développement harmonieux, de la formation de leur caractère. Ces vœux ont été en particulier exprimés dans les résolutions adoptées par la Société genevoise de pédiatrie, sous l'impulsion de M. le Dr Hugo Oltramare. Nous les citons *in extenso* :

« Les médecins pédiatres de Genève se préoccupent d'une manière toute particulière des effets du milieu scolaire sur la

santé de l'enfant, milieu dans lequel il passe les années les plus importantes de sa vie.

Admettons que l'enfant a besoin d'une moyenne de 9 à 10 heures de sommeil, les quatorze heures de sa journée ne devraient pas comprendre plus de 7 heures de travail, devoirs compris, les 7 heures restantes étant consacrées aux repas, aux jeux, à la vie de famille, à la vie éducative morale ou religieuse, à l'hygiène, toilette, promenades, etc., etc., la semaine scolaire ne devant pas dépasser 35 heures, devoirs compris.

La section supérieure des établissements secondaires pourrait faire exception avec une journée de 8 heures de travail, sur le modèle des journées de l'adulte.

Tenant compte de ces conditions de vie qu'ils considèrent comme normales pour l'enfant, les médecins pédiatres de Genève seraient heureux de voir le Département de l'instruction publique accueillir avec bienveillance les propositions suivantes relatives au travail scolaire :

1. La samedi après-midi est libre en plus du jeudi.
2. La suppression de toute épreuve le lundi et de tout devoir nécessitant un travail le dimanche.
3. Le maître de classe devrait être autant que possible seul responsable de l'enseignement dans la section inférieure des établissements secondaires.
4. Tenant compte des troubles inhérents à la croissance, à la formation et aux maladies propres à l'enfance, il ne sera plus considéré comme une disqualification de doubler une classe, cette éventualité devant être compensée par toutes facilités données à l'élève, soit d'entrer comme externe dans une classe supérieure, soit de sauter une année.
5. Les médecins estiment que la diminution des heures de travail qu'ils demandent ne saurait justifier une diminution de traitement du personnel enseignant, puisque celui-ci pourra employer ces heures pour la préparation de son enseignement. »

Sous le titre *Notre enseignement secondaire, constatations, suggestions*, M. Robert Dottrens, directeur des études pédagogiques, vient de publier une brochure dans laquelle, après avoir signalé tout ce qu'il y a d'incohérent, de suranné dans notre organisation secondaire, conclut : « Nous avons essayé de montrer que de nombreuses améliorations sont désirables et qu'une réforme profonde est possible. La solution positive de ce problème si complexe dépend en grande partie du corps enseignant secondaire lui-même. Il se doit de considérer qu'à côté de sa tâche intellectuelle et scientifique existe un problème pédagogique et social qui ne peut pas être négligé ».

Les directions d'écoles intéressées ont contesté la valeur de certaines critiques. Elles ont déclaré que les élèves étaient surmenés, non pas par leurs études, mais par les multiples activités qui les absorbent après les heures de classe. Elles ont affirmé, pour le professeur secondaire, le droit de se donner librement, et après expérience, une méthode pédagogique personnelle. Dans le discours prononcé lors de la cérémonie des promotions du Collège, M. le conseiller d'Etat A. Lachenal, chef du Département de l'instruction publique, a marqué de façon pittoresque que le surmenage que dénonçaient les médecins était surtout extra-scolaire. « Il y a, dit-il, chez les jeunes de ce temps, une simplicité d'allures, un goût de vivre, et très généralement un équilibre moral qui valent bien les tourments et les problèmes d'il y a quarante ans. Mais si on doit admirer la belle santé physique et morale de ceux, nombreux, dont nul ne parle parce qu'étant heureux ils n'ont pas d'histoires, force nous est bien d'avouer que les sports ont leurs excès, que les distractions, souvent, narguent outrageusement les sept heures prescrites par la Faculté, de sorte que la vie devient une course d'obstacles, du monte-pente à l'auto, du train au bal, du tennis à la plage, des vacances blanches aux vacances bleues, avec de rapides crochets du côté de Saint-Antoine ou de la Prairie. »

Les conséquences de ce tourbillon ne manquent pas de se faire sentir. « Chez beaucoup d'adolescents, on observe une dispersion de l'attention, un morcellement de la pensée, et, par suite, une absence de vie intérieure qui ne s'expliquent guère que par cette extraversion de toutes les minutes. Les parents seraient bien inspirés de penser à la valeur du silence, de la paix, des lectures de longue haleine, des joies spirituelles qui comportent quelque suite dans l'effort. »

Enfin, en ce qui concerne la réforme pédagogique de l'enseignement secondaire, M. Adr. Lachenal a pris position dans le discours prononcé aux promotions de l'école secondaire et supérieure des jeunes filles. Après avoir marqué que la question se pose d'une manière différente que dans l'enseignement primaire, et que, par conséquent, la solution elle aussi doit être différente, M. Lachenal ajoute : « Sans chercher aucunement à faire le procès, ni d'une institution ni des personnes, nous croyons bien que l'enseignement secondaire, outre la préparation pédagogique des futurs professeurs, ne pourrait que gagner à réduire ses programmes encyclopédiques pour travailler en profondeur les sujets essentiels, à ralentir au début le rythme du travail, à organiser ce travail de façon à le rendre plus individuel, à lui donner le caractère d'une recherche ou d'une création, en un mot à combattre la passivité de l'auditeur par l'initiative de l'expérimenta-

teur. Oeuvre délicate, d'où toute précipitation est exclue mais que les nécessités de notre temps ne nous permettront pas de différer indéfiniment. »

La question, on le voit, est largement posée : préparer, coordonner, adapter, vivifier. Souhaitons qu'il en sorte un jour une réforme prudente certes, mais profonde de notre enseignement secondaire, qui réponde aux besoins et aux aspirations d'aujourd'hui.

A cet égard, la loi récemment adoptée par le Grand Conseil et instituant une direction générale de l'enseignement secondaire, permet d'espérer une heureuse solution. Le directeur, M. Henri Grandjean, ancien professeur, secrétaire du Département de l'instruction publique, aura pour tâche de coordonner l'action des directions des différents établissements et d'assurer le progrès des méthodes et de l'enseignement.

Signalons enfin quelques faits particuliers. L'Ecole supérieure de Commerce a fêté avec éclat le cinquantenaire de sa fondation ainsi que de la fondation de l'Association des anciens élèves. Nous tirerons quelques renseignements de l'intéressante notice publiée à cette occasion par M. le professeur Henri Schütz. L'Ecole doit sa création, comme l'Ecole professionnelle devenue récemment le Collège Moderne, au renouveau consécutif à la grande réforme pédagogique de 1886. Un commerçant, élu conseiller administratif de la Ville de Genève, et plus tard Conseiller d'Etat, Alfred Didier, se rendant compte de l'insuffisante préparation professionnelle des jeunes gens qui se destinaient au commerce, fut le créateur de l'Ecole. Ouverte en septembre 1888 dans une vieille maison de la rue du Soleil-Levant, elle comptait 68 élèves. En 1901, elle s'installa dans le bâtiment actuel de la rue du Général Dufour avec 101 élèves ; elle en compte aujourd'hui 461. En 1917, l'Ecole municipale de commerce devint une école cantonale. M. le Conseiller administratif Viret en prit congé en ces termes : « Nous ne voulons pas laisser passer ce jour des promotions sans envoyer un salut cordial à celle de nos trois filles (les deux autres étaient l'Ecole d'horlogerie et l'Ecole des Beaux-Arts qui, elles aussi, ont été depuis rattachées à l'Etat) qui nous a quittés, en lui souhaitant un avenir heureux et prospère ». Comportant à l'origine une classe préparatoire (faisant suite à la dernière année de l'enseignement secondaire inférieur) et deux années d'études supérieures, elle s'est rapidement développée de façon à répondre aux besoins nouveaux. Ce fut d'abord (en 1915-16) la création d'une 4^e année et l'élaboration d'un règlement de maturité commerciale. Jusqu'en 1926, l'Ecole ne recevait que des jeunes gens. L'Ecole secondaire et

supérieure des jeunes filles avait créé une section commerciale, et l'Ecole professionnelle et ménagère une section d'apprentissage commercial. La loi du 9 juin 1926, œuvre de M. le Conseiller d'Etat Oltramare, réalisa la fusion de tous ces organismes et créa :

1. Une division d'études commerciales et administratives, avec une section de jeunes gens et une section de jeunes filles.
2. Une division d'apprentissage de durée réduite, avec deux sections également.

Enfin, en 1937, on y adjoignit des classes assurant, en application des dispositions fédérales et cantonales sur la formation professionnelle, l'instruction théorique complémentaire des appren-tis et apprenties des professions commerciales.

Ainsi, peu à peu, sous l'impulsion des directeurs successifs, MM. Ch. Fivat, Ed. Folliet, J. Bonnet, S. Gaillard et H. Duame, l'Ecole forme un ensemble cohérent et adapté aux conditions diverses qu'exige la préparation de la jeunesse à la vie commerciale d'aujourd'hui.

Deux écoles de formation professionnelle tendent à augmenter la durée des études et de l'apprentissage de certaines professions. L'Ecole professionnelle et ménagère porte de 2 ans à 2 $\frac{1}{2}$ ans le temps d'apprentissage des couturières afin de développer l'art de l'essayage et l'enseignement du dessin appliqué. « Ce n'est pas de trop pour être capable de suivre tous les caprices de la mode et pour être à même de satisfaire les exigences féminines qui, dans ce domaine, sont infinies... ». L'Ecole des Arts et Métiers porte de trois à quatre années la durée des études au Technicum dans les sections d'électrotechnique, de mécanique, de construction et de génie civil, non pas tant pour adjoindre au programme de nouvelles branches spéciales que pour donner aux jeunes techniciens une culture générale plus profonde.

Enseignement supérieur.

Le nombre des étudiants de l'Université est en légère augmentation sur celui de l'année dernière (1077). Les restrictions d'inspiration nationaliste apportées par divers pays continuent à réduire le nombre d'étudiants étrangers. Toutefois cette année on a pu enregistrer l'inscription d'importants contingents d'étudiants allemands et iraniens. A la suite des travaux relatés dans la chronique de l'an dernier, les quatre facultés morales se sont vu doter de bibliothèques particulières et de salles de conférences. « Le grand mérite de ce progrès, dit M. le Recteur Rappard, est d'avoir facilité un double contact : contact des maîtres et des élèves, d'une

part, qui trouvent dans les nouveaux locaux l'occasion de se connaître plus facilement, et contact non moins salutaire entre étudiants et livres, éminemment propice à l'élosion de véritables vocations scientifiques. »

L'Université a eu le regret de perdre le Dr Wartmann, professeur à l'Institut dentaire, M. L.-F. Choisy, professeur de langue et de littérature anglaise, et le Dr Hugues Oltramare, ancien professeur de dermatologie et syphiligraphie. Pour succéder à M. Auguste Gampert, le conseil de la Faculté de théologie a appelé M. Georges Nagel, docteur en théologie, au titre de professeur ordinaire d'hébreu, d'exégèse et d'histoire de l'Ancien Testament. Ont été, en outre, chargés de nouveaux enseignements : M. le Dr Edouard Frommel (thérapeuthique et prescription des médicaments), M. Ernest Comte (orthodontie, à l'Institut dentaire), M. le Dr Ch. Martin-Du Pan (orthopédie infantile), M. le Dr Ch. Perrier (urologie).

L'Université a reçu plusieurs dons importants dus à la générosité de particuliers ou de la Société académique. Citons le prix et la bourse institués par la famille Claparède à la mémoire de Jean-Louis Claparède et destinés à récompenser un travail qui aura contribué à la compréhension et au rapprochement entre les peuples. Mentionnons en terminant quelques manifestations particulières : l'inauguration d'un buste d'Albert Thibaudet, l'illustre professeur de la Faculté des Lettres, la remise de la médaille universitaire à M. Frédéric Gardy, directeur pendant trente et un ans de la Bibliothèque publique et universitaire, les concerts Pro Arte destinés à faire connaître à la jeunesse la musique contemporaine, les représentations données par le Groupe théâtral antique de la Sorbonne. Comme on le voit, la vieille maison des Bastions est aussi vivante que jamais et en mesure de donner à l'élite de notre jeunesse la formation générale et spéciale dont celle-ci a besoin.

* * *

La population et les autorités genevoises ont commémoré avec solennité le 150^e anniversaire de la naissance du Général Dufour. La jeunesse, elle aussi, s'est associée à ces manifestations. En un geste qui a été très apprécié, les collégiens de Zurich ont chargé leurs camarades de Genève de déposer une couronne au pied de la statue du pacificateur de la patrie. Le jour de la fête des promotions des Ecoles primaires, le cortège comprenant près de cinq mille enfants s'est arrêté quelques instants sur la Place Neuve pendant que des élèves entonnaient l'*Hymne à la Patrie* de Barblan et déposaient des couronnes.

La petite-fille du Général Dufour, Mme E. de Beaumont, qui était invitée à cette cérémonie, a remercié les organisateurs en ces termes : « Combien je suis heureuse que le souvenir du Général Dufour, mon grand-père, soit encore utile à la jeunesse actuelle ! Un homme qui a aimé profondément son pays, sans le moindre intérêt personnel, doit forcément être un noble exemple. J'ai beaucoup admiré la manière dont cette cérémonie s'est déroulée ; je pensais que mon grand-père aurait été heureux de recevoir lui-même ce témoignage émouvant de la jeunesse qu'il aimait. »

A. ATZENWILER.

Neuchâtel.

Enseignement primaire. — Les effectifs scolaires accusent d'année en année des diminutions sensibles. On se rendra compte des mesures d'organisation que les autorités doivent prendre en comparant les éléments du tableau ci-après.

Années	Nombre d'élèves	Nombre des naissances	Nombre des classes	Nombre moyen d'élèves par classe	Population totale	Nombre d'élèves par 100 habitants
1915	21 600	2050	581	37-38	132 640	16,21
1920	18 740	2387	574	32-33	131 738	14,22
1925	14 080	1828	493	28-29	126 336	11,14
1930	13 575	1636	480	28-29	125 205	10,84
1935	12 025	1439	434	27-28	119 413	10,06
1936	11 370	1280	418	27-28	118 530	9,63
1937	10 825	1249	404	26-27	118 441	9,14

Au début de l'année scolaire 1938-1939, la statistique a enregistré 10 495 élèves répartis dans 398 classes, ce qui donne une moyenne de 26-27 élèves par classe.

La diminution des effectifs et les concentrations qu'il a fallu faire ont eu pour effet aussi d'augmenter le nombre des degrés dans les classes des petites et moyennes localités. Mais il n'est pas pertinent que les classes à plusieurs ordres soient moins bien préparées dans l'ensemble que celles à un seul ordre ou à deux ordres. La tâche devient plus lourde pour les titulaires.

Divers problèmes d'ordre didactique sont à l'étude.

La question de la *réforme de l'écriture* a donné lieu à des essais déjà en 1936-1937 ; ces essais sont continués.

On a voué aussi une attention particulière à l'*enseignement du solfège et du chant*. Une méthode nouvelle dite « Scala », de

G. Pantillon, a été introduite dans un certain nombre de classes, en vue d'essais.

Ensuite de l'application du nouveau *Règlement des cours de gymnastique scolaire* publié par le Département militaire fédéral, des cours de perfectionnement ont été organisés par le Département de l'instruction publique, auxquels ont été convoqués les instituteurs et les institutrices.

A ce propos, nous devons signaler la collaboration très précieuse et active de l'Association cantonale des maîtres de culture physique. Elle groupe non seulement ceux qui enseignent la culture physique, mais aussi ceux qui s'intéressent à cette branche et qui désirent leur perfectionnement personnel.

Les nouveaux principes à la base de l'enseignement de la culture physique sont très appréciés et ne demandent heureusement pas des titulaires de classes des qualités physiques exceptionnelles. Chacun, dans la mesure de ses moyens et des installations dont il dispose, peut donner de bonnes leçons de gymnastique scolaire et c'est là l'essentiel.

Derechef, le problème de la prolongation de la scolarité obligatoire a fait l'objet d'une motion déposée au Grand Conseil qui l'a acceptée.

A l'inverse des motions précédentes, le but essentiel de celle-ci n'est pas d'instruire les élèves pendant une année de plus ; il s'agit de retenir à l'école le jeune garçon et la jeune fille un an de plus et d'éviter ainsi qu'ils aillent grossir les rangs des travailleurs ou des sans-travail. L'auteur de la motion estime que la mesure, si elle était adoptée, aurait pour effet de diminuer le contingent des chômeurs.

Au lieu, par exemple, de travailler de 15 à 60 ans, soit pendant 45 années, un homme ne travaillerait que depuis 16 ans, soit pendant 44 ans. Du coup, on diminuerait de $1/44$ le nombre des travailleurs et par conséquent le chômage en temps de crise.

C'est une illusion, car les procédés de l'industrie, la technique et les usages commerciaux modifieront encore, au cours des années à venir, la relation qu'il y a entre les besoins et la main-d'œuvre.

Cette neuvième année d'enseignement, que devrait-elle être ?

Une prolongation pure et simple du programme ou une organisation de classes spéciales, à tendances professionnelles pour les garçons, et, pour les jeunes filles, un enseignement orienté vers les activités féminines ?

Le Département de l'instruction publique a consulté les autorités scolaires et les autorités communales en vue d'avoir leur

opinion, leurs suggestions et leurs propositions. Les réponses sont diverses. Les unes sont affirmatives quant au principe, d'autres négatives quant au principe même de la prolongation ; d'autres enfin, tout en considérant que la mesure serait bonne si elle pouvait être appliquée, en redouteraient les conséquences financières.

Parmi les réponses affirmatives, les unes sont pour la prolongation du programme actuel, les autres pour un enseignement à tendances professionnelles.

A cette question très importante d'une prolongation de la scolarité obligatoire vient s'ajouter celle de l'application de la loi fédérale sur l'âge minimum des travailleurs. Le problème est très compliqué, ce que révèle l'étude actuellement en cours au Département de l'instruction publique.

Enseignement secondaire. — L'enseignement secondaire ne subit pas les fluctuations constatées dans l'enseignement primaire ; les effectifs restent à peu près constants et la marche des écoles est normale.

Nous signalons toutefois le conflit qui s'est élevé entre le Conseil d'Etat et les autorités communale et scolaire de La Chaux-de-Fonds, qu'on a appelé *l'affaire Corswant*.

Voici les faits en résumé :

En 1935, M. André Corswant fut chargé par la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds, en qualité de remplaçant « sans engagement », de leçons dans les classes de l'enseignement secondaire. A La Chaux-de-Fonds, l'enseignement secondaire comprend le progymnase, l'école secondaire, le gymnase, l'école normale, réunis sous la même direction.

Les leçons données par M. Corswant furent groupées en un poste qui n'avait pas été mis au concours. Aucune nomination n'est intervenue et aucune ratification ne fut demandée au Conseil d'Etat par l'autorité scolaire.

L'activité scolaire de M. Corswant se poursuivit pendant l'année scolaire 1936-1937 et devait continuer pendant l'année scolaire 1937-1938.

En février 1937, cent soixante parents d'élèves adressaient une pétition au Conseil d'Etat, attirant son attention sur le danger de prosélytisme politique que certains maîtres pratiquaient en classe ; ils signalaient que M. André Corswant « se serait fait le défenseur du communisme » et « se serait affirmé partisan du recours à la violence » contre « l'illégalité dans la légalité ». Les signataires de la pétition demandaient au Conseil d'Etat d'intervenir au plus vite.

La lettre informait en outre le Conseil d'Etat que la minorité nationale de la Commission scolaire avait demandé à cette Commission le renvoi de M. Corswant.

La Commission scolaire ayant rejeté la demande de renvoi, le Conseil d'Etat demanda les raisons pour lesquelles la majorité avait refusé de renoncer aux services de M. Corswant.

La Commission scolaire répondit qu'après enquête, elle n'avait pas considéré comme prouvé que M. Corswant eût fait de la politique à l'école.

Le Conseil d'Etat intervint et résumait une série de faits desquels il résultait que M. Corswant avait fait publiquement acte de communiste militant et reconnu avoir déclaré aux élèves qu'il était « partisan de l'idéal communiste sans être communiste pour autant ».

En rappelant les dispositions légales concernant les obligations des membres du corps enseignant suivant lesquelles « le personnel enseignant doit s'efforcer d'atteindre le but de sa mission éducative au moyen de son enseignement, du bon exemple et de la discipline », le Conseil d'Etat estimait que par son activité d'agiateur, M. Corswant avait fomenté le trouble et la division parmi les élèves, donné des raisons de plaintes aux parents et montré qu'il ne présentait pas les garanties que l'on devait exiger d'un membre du corps enseignant.

Se fondant sur l'article 74 de la Constitution cantonale, sur les dispositions de la loi sur l'enseignement secondaire et en application de la loi portant interdiction des organisations communistes ou subversives du 23 février 1937, le Conseil d'Etat invita la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds à renoncer aux services de M. Corswant. Il ne s'agissait ici ni d'une révocation, ni d'une résiliation de contrat, M. Corswant n'ayant jamais été régulièrement nommé, faute de ratification par le Conseil d'Etat.

La Commission scolaire refusa de déférer à la demande du Conseil d'Etat ; elle faisait valoir que, s'agissant d'un établissement communal, la décision appartenait à l'autorité scolaire communale.

En présence de ce refus, le Conseil d'Etat, par arrêté du 8 juin 1937, retira à M. Corswant le droit d'enseigner dans les écoles publiques du canton.

Le Conseil communal et la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds, d'une part, M. Corswant, d'autre part, formèrent, contre l'arrêté du Conseil d'Etat, un recours de droit public auprès du Tribunal fédéral.

Le Tribunal fédéral a déclaré irrecevable le recours formé par le Conseil communal et la Commission scolaire.

Dans ses considérants, la section de droit public relève que, dans le canton de Neuchâtel, l'instruction publique est une mission de l'Etat et ne rentre pas dans l'activité autonome des communes ; que la direction supérieure et la haute surveillance de l'instruction publique sont du domaine de l'Etat et que les communes sont sous la surveillance directe du Conseil d'Etat ; qu'il ne peut donc être question d'une activité faisant partie du domaine propre du pouvoir communal mais seulement d'attributions *délégées* par l'Etat. Il ne s'agit pas d'une atteinte à l'autorité communale, mais uniquement d'un différend sur l'application de la loi scolaire, question qu'il appartient à l'autorité cantonale de résoudre d'une manière qui lie les autorités inférieures.

Le Tribunal fédéral a écarté le recours formé par M. Corswant.

Dans ses considérants, la section de droit public relève que l'invitation adressée par le Conseil d'Etat à la Commission scolaire de La Chaux-de-Fonds de renoncer aux services de M. Corswant a pour base la loi sur l'enseignement secondaire et qu'elle insiste sur le fait qu'il ne s'agit ni d'une révocation ni d'une résiliation de contrat.

Si la loi attribue à la Commission scolaire la nomination du personnel enseignant, elle réserve la ratification du Conseil d'Etat. Ce n'est pas une simple formalité ; la ratification est une condition de la validité de la nomination ; elle peut être refusée et il suffit que l'autorité cantonale puisse justifier son refus par des raisons objectives tirées de l'intérêt de l'enseignement même, de la bonne marche de l'école et de la paix scolaire. Le refus de ratifier pourra être inattaquable si, même abstraction faite des qualités pédagogiques d'un candidat, l'attitude extra-scolaire de ce dernier risque de mettre en péril l'ordre et la tranquillité qui doivent régner à l'école, le bon esprit des élèves et la confiance des parents dans l'influence exercée sur leurs enfants. Il faut que le Conseil d'Etat puisse, par son veto, empêcher qu'un membre du corps enseignant ne soit une cause de trouble.

Hors de l'école, le recourant a déployé une grande activité qui a dû apparaître à ses lecteurs et auditeurs comme la défense du communisme. Non seulement le recourant a défendu le système communiste dans ses articles, faisant aussi l'apologie des « soviets », mais il a pris part à des manifestations publiques qui devaient être considérées comme étant en faveur du communisme ; il a ainsi participé à un cortège défilant aux cris de « Vive Moscou », « soviets partout ». Enfin, ses déclarations montrent qu'il entendait continuer cette même activité.

L'impression faite sur les tiers est décisive ; elle permet de dire que le Conseil d'Etat pouvait admettre sans arbitraire que le recourant se livrait à une agitation politique qui rendait indésirable qu'il fit partie du corps enseignant du Gymnase et cela dans l'intérêt même de cette institution.

L'interdiction d'enseigner constitue en réalité un refus anticipé de ratifier une nomination ultérieure. Mais ce refus ne saurait être définitif et irrévocable. La décision doit s'entendre « *rebus sic stantibus* » ; elle ne dispenserait pas l'autorité du devoir d'examiner à nouveau le cas du recourant si, après un certain laps de temps, il venait à poser sa candidature à un poste dans l'enseignement et que sa candidature fût soumise à la ratification du Conseil d'Etat.

Au moment où elle a été prise, la mesure attaquée par le recourant était à l'abri du reproche d'arbitraire si on l'interprète comme il convient, dans ce sens qu'elle ne doit produire effet qu'aussi longtemps que les circonstances ne se seront pas notablement modifiées et qu'il ne sera pas établi que le recourant a renoncé à une agitation procommuniste ou qui, dans sa forme ou par ses moyens, sortirait de la retenue que l'autorité peut exiger dans ce domaine de la part des fonctionnaires de l'Instruction publique.

Enseignement professionnel. — Depuis la mise en vigueur de la loi fédérale sur la formation professionnelle, diverses mesures d'application ont été prises en attendant l'élaboration d'une loi cantonale.

Un premier projet préparé en 1934 fut soumis aux organisations professionnelles, aux autorités communales et aux directions d'écoles, invitées à formuler leurs propositions.

On a considéré qu'il était préférable de faire quelques expériences avant d'élaborer un projet définitif.

Ce projet définitif a vu le jour au cours de l'année 1937. Renvoyé à l'examen d'une commission parlementaire, la loi sur la formation professionnelle a été adoptée en mai 1938. Elle déploie ses effets à partir du 1^{er} janvier 1938.

La loi est complète en ce sens qu'elle traite à la fois des écoles professionnelles proprement dites, de l'enseignement professionnel complémentaire et de l'apprentissage.

Elle consacre les dispositions anciennement en vigueur concernant les traitements et les subventions, l'affiliation au Fonds de prévoyance et de retraite et à la Caisse de remplacement.

Elle précise tout ce qui se rapporte aux questions de brevets, aux vacances de postes, aux nominations, au nombre d'heures

hebdomadaires d'enseignement, aux vacances, aux prestations financières des communes, aux obligations des maîtres et des maîtresses.

Elle délimite les compétences des communes et de l'Etat dans le domaine de l'administration, de la direction et du contrôle de l'enseignement.

Enseignement supérieur. — L'Université a pris congé de trois de ses professeurs atteints par la limite d'âge : MM. Fritz-Henri Mentha, professeur de droit, Arthur Piaget, professeur de philosophie romane, Paul-Emile Bonjour, professeur de sciences commerciales. Ces trois professeurs jouissent d'une belle notoriété que leur ont value la qualité de leur enseignement et la valeur de leurs publications.

A l'ouverture du semestre d'hiver, l'Université célébrera le centenaire de la création d'un établissement d'enseignement supérieur dans notre canton. Nous y reviendrons dans la chronique de l'année prochaine.

W. B.

Tessin.

L'urgent et grave problème de l'assainissement des finances cantonales préoccupe naturellement aussi le Département de l'instruction publique.

Comme on le sait, le bilan du Département comporte, par sa nature même, des ressources plutôt limitées et constituées, pour la plus grande partie, par les subsides fédéraux destinés à l'école élémentaire et à l'enseignement professionnel.

Dans les conditions financières actuelles de la Confédération on ne peut attendre une augmentation des subsides, ou un prompt retour aux conditions normales d'avant 1935. Parmi les ressources cantonales, la seule susceptible d'augmentation est celle relative aux taxes scolaires et ici entrerait en ligne de compte la proposition d'instituer une taxe d'inscription pour l'école magistrale, pour l'école des contre-maîtres et pour les examens de diplôme de l'école *majeure* (primaire supérieure).

Toutes les mesures destinées à alléger le bilan d'une façon efficace doivent donc être étudiées sous le signe des économies. Or, il est facile de constater que, dans le bilan du Département, on a déjà réduit au minimum toutes les dépenses relatives aux améliorations à apporter aux édifices scolaires, à la dotation des cabinets scientifiques, au développement des bibliothèques. On peut dire que, dans le domaine des mesures culturelles propre-

ment dites, le canton ne supporte presque aucun frais, puisque le Département se limite à dépenser le montant du subside fédéral extraordinaire qui était de 60 000 francs et qui a été réduit à 45 000 francs. Les dépenses du Département sont donc constituées dans leur presque totalité par les subsides aux communes pour les asiles, les écoles élémentaires ou professionnelles et par les honoraires de tous les maîtres des écoles cantonales.

Pour faire des économies, il est nécessaire de diminuer le nombre des écoles. Le Département a étudié, avec les inspecteurs scolaires, un plan de réorganisation des écoles élémentaires et des écoles majeures, plan basé sur un minimum de fréquentation : 10 élèves pour les écoles élémentaires isolées ; 15 pour les écoles majeures isolées ; 30 pour les écoles élémentaires ou majeures des centres et des localités plus importantes. Par la fusion d'écoles et la formation de cercles scolaires ou par la fermeture d'autres écoles ou la transformation d'écoles majeures en écoles de degré supérieur, on pourrait dans les conditions actuelles d'effectif, reduire de trente unités le nombre des écoles élémentaires et de douze pour les majeures. Si l'on observe que les 518 écoles élémentaires actuelles comptent en tout et pour tout seulement 13 032 élèves avec une moyenne de 25, et que les 144 écoles majeures comprennent 3715 élèves avec une moyenne de 26, la réalisation de la réduction projetée peut sembler facile. Mais il faut tenir compte des conditions topographiques particulières à notre pays ; il faut noter que sur 23 écoles élémentaires qui comptent moins de 10 élèves, 17 se trouvent dans les vallées du Sopraceneri, dans de petites communes ou dans des fractions isolées où la création de cercles scolaires ou la fusion avec l'école communale rencontrent de graves difficultés. Il faut rappeler que, pendant l'année 1934-1935, il existait encore 540 écoles élémentaires et 152 écoles majeures, alors qu'en 1936 ces nombres étaient respectivement descendus à 518 et à 144 ; c'est donc, en l'espace de trois ans, une diminution globale de 30 écoles (22 élémentaires et 8 majeures).

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler également l'énorme, l'impressionnante diminution des élèves inscrits aux écoles obligatoires durant ces vingt dernières années et, par suite, la diminution du nombre des écoles. En 1913-1914, les élèves astreints à la fréquentation scolaire étaient au nombre global de 24 377, répartis en 745 écoles, alors qu'en 1936-1937 ils furent 16 747, répartis en 662 écoles : donc une diminution de 83 écoles et de 7630 élèves. Il est à noter que dans les écoles secondaires, durant la même période, le nombre des élèves n'augmenta que de 150 unités. Tout cela signifie qu'une ultérieure diminution de la gent

scolaire, sauf le cas d'événements extraordinaires, est improbable, et qu'il ne faut pas beaucoup compter sur des économies dérivant de la fermeture d'écoles provoquée par la diminution du nombre des élèves.

Une réduction du nombre des écoles élémentaires ou majeures peut être mise seulement en relation avec l'augmentation du nombre des élèves, c'est-à-dire avec la fixation d'un minimum de fréquentation des écoles, comme nous l'avons dit. Quelques économies pourront donc être ainsi obtenues puisque la moyenne de chaque école était, en 1913-1914, de 33 élèves alors qu'elle n'est plus aujourd'hui que de 25-26.

Dans le domaine des écoles secondaires aucune économie notable ne pourra être obtenue sans une modification de l'organisation actuelle : on ne peut attendre, en effet, qu'un résultat insignifiant de la rigide application de l'art. 13 de la loi qui établit l'horaire hebdomadaire des maîtres, et de l'éventuelle suppression du latin dans les classes II^e et III^e, qui n'atteindront pas un effectif déterminé, et d'autres réformes du même genre.

Une réforme qui permettrait au contraire une sensible économie serait la création dans tout le canton d'une *école unique* pour toute la durée de l'enseignement obligatoire, c'est-à-dire jusqu'à 14 ans, sans pourtant modifier l'actuelle organisation des écoles majeures, si ce n'est quant au programme. Les trois premières classes du gymnase et des écoles technico-littéraires seraient absorbées par les écoles majeures actuelles et par les quelques rares autres dont l'institution deviendrait nécessaire. L'enseignement secondaire viendrait se greffer avec les actuelles IV^e et V^e classes, à l'école majeure. L'enseignement du latin serait retardé de deux années (comme le fut récemment celui de l'allemand), mais aurait en compensation un plus grand nombre d'heures hebdomadaires. Dans les centres et les localités plus importantes on pourrait créer expressément des sections d'écoles majeures destinées aux élèves désirant continuer leurs études, et, dans ces écoles, on adopterait un programme spécial pour la préparation à l'école secondaire.

Le Département ne se dissimule pas qu'une telle réforme est très délicate et que, par conséquent, en la projetant comme une solution possible, il est bien loin de la concevoir comme une réalisation facile. Elle devra être étudiée et approfondie avec la collaboration des organes consultatifs du Département et avant tout par la Commission des études et le Collège des inspecteurs.

Augusto-Ugo TARABORI.

Valais.

La lutte contre la pléthore se poursuit rationnelle et, sans doute, efficace depuis la décision du Département de l'instruction publique réservant aux Ecoles normales officielles la préparation des futurs instituteurs et institutrices.

La réduction des admissions a aujourd'hui sa raison d'être. Elle fait naître de légitimes espoirs. Dès à présent il n'est reçu, chaque année, au cours normal préparatoire que douze garçons et douze filles de langue française, et la moitié de ce nombre pour la langue allemande. En vertu d'une sélection rigoureuse, lors des examens de promotion en première année, il n'est accepté dans ce cours que huit filles et huit garçons de langue française, et la moitié de ce nombre pour la langue allemande.

L'Union du personnel enseignant salue cette mesure avec la plus grande satisfaction, et en félicite chaleureusement M. le conseiller d'Etat Pitteloud, chef du Département de l'instruction publique. Un problème, toutefois, continue à la préoccuper : la résorption de la pléthore actuelle. « Ceux, dit-elle, qui dans quatre ans sortiront de l'Ecole normale possesseurs du diplôme après tant de labeur et de sélection, s'attendront, plus que jamais, à se voir confier une classe en vue de l'enseignement. Il faudra donc que l'encombrement actuel soit si possible supprimé ou tout au moins réduit à des proportions beaucoup plus modestes. C'est pourquoi la plupart des chômeurs actuels doivent être aiguillés dans des voies nouvelles. L'Etat ne manquera pas de s'occuper de cette question. »

Signalons, à propos des *Ecoles normales*, la modification de leur règlement approuvée par le Grand Conseil valaisan, en séance du 12 mai 1938. Les dispositions nouvelles adoptent l'échelle des notes, généralement en vigueur, de 6 à 1, 6 signifiant très bien, 5 bien, 4 passable, 3 insuffisant, 2 mal, 1 très mal. Pour les examens de promotion et d'autorisation d'enseigner, il est attribué à chaque branche un coefficient en rapport avec le nombre d'heures-semaine consacré à leur enseignement. Pour être promu, il faut obtenir 60 % des points, minimum d'ailleurs requis pour la langue maternelle, les mathématiques et la pédagogie.

L'innovation la plus intéressante concerne le brevet de capacité. Pendant les cinq premières années qui suivent leur sortie de l'Ecole normale, les instituteurs et les institutrices ont à fournir annuellement, selon les indications qui leur seront communiquées,

un travail sur un sujet d'intérêt professionnel. Ces travaux sont envoyés aux inspecteurs scolaires qui les transmettent avec leur appréciation, au Département de l'instruction publique. L'examen proprement dit, au bout de la cinquième année, comprend les épreuves suivantes : une dissertation sur un sujet de pédagogie théorique ou de méthodologie ; une composition en mathématiques ; une dictée ; une interrogation sur la langue maternelle, d'après un programme fixé chaque année par le Département ; une interrogation ou la présentation d'un travail sur une autre branche choisie par le candidat et travaillée spécialement par lui, d'entente avec un professeur de l'Ecole normale ; une leçon pratique d'une demi-heure sur un sujet pris dans le programme des écoles primaires et tiré au sort. Les coefficients suivants sont attribués aux diverses épreuves : dissertation 2, mathématiques 2, dictée 1, interrogation sur la langue maternelle 2, leçon pratique 3, sujet choisi par le candidat 2.

Quant au *projet de construction d'une Ecole normale* pour les élèves-instituteurs, il ne se réalisera pas de sitôt. Alors que le devis provisoire prévoyait une dépense de 450 000 francs, le coût effectif du bâtiment atteindrait 700 000 fr. Pareille dépense, au moment même où l'on réduit notablement les effectifs de l'Ecole, ne se justifie point. La plus élémentaire prudence commandait à ceux qui en avaient la charge, d'attendre des temps meilleurs... Par ricochet, l'internat du Collège de Sion qui devait occuper les locaux de l'Ecole normale actuelle, est aussi renvoyé... *sine die*... Ceux que ne hante point la superstition de l'internat s'en consoleront aisément, car, avec le développement et la diversité des moyens actuels de communication, l'internat ne revêt plus pour les élèves valaisans la même importance qu'il y a quelques dizaines d'années. D'ailleurs, St-Maurice et Brigue, l'un de langue française, l'autre de langue allemande, répondent aux besoins de nos populations. Sion demeure encore un externat et ne s'en portera pas plus mal.

Les tractations entre la ville de Sion et l'Etat ayant abouti, celle-là versera dorénavant à celui-ci, pour les frais d'exploitation du collège de la capitale, une contribution annuelle de 8000 fr. En 1936, Sion n'avait payé que 2800 fr., somme en disproportion évidente avec les multiples avantages que le collège assure à la population sédunoise.

Cette année, les *Conférences régionales*, dans le Valais romand, ont réuni le personnel enseignant des deux sexes. Le sujet à l'ordre du jour : l'enseignement de la composition par la méthode des centres d'intérêt, éveilla partout la plus vive curiosité. Ces

dernières années déjà, l'Ecole primaire avait publié des articles très suggestifs, même des leçons toutes préparées, dans le cadre de cette méthode. De plus, la brochure de M. le Dr Dévaud sur Decroly et la pédagogie chrétienne avait initié une bonne partie de nos maîtres aux procédés nouveaux. Le terrain était donc bien préparé.

L'application intégrale de la méthode des idées-pivots, pour toutes les branches, à tous les degrés, se révèle impraticable dans nos écoles, avec les manuels dont nous disposons et l'esprit qui anime notre enseignement. Limitée par contre à l'enseignement de la langue maternelle, en général, et de la composition française, en particulier, elle peut fournir d'excellents résultats. Il serait d'ailleurs extrêmement dangereux de ramener l'acquisition du savoir au seul fait de l'observation, de ne considérer comme dignes d'être retenues que les réalités concrètes. Tout un monde échappe à la perception sensible qu'il importe néanmoins de conquérir si l'on ne veut pas sombrer dans le matérialisme.

Dans toutes les conférences régionales, le personnel enseignant s'est fort bien rendu compte des trois exercices fondamentaux de la méthode : l'observation, l'information et l'expression. Une fois en éveil, l'esprit d'observation de l'enfant lui fait acquérir une ample moisson de faits, de notions, de formules, moyens d'expression, etc. Il lui arrive parfois même de découvrir tel fait, tel objet, tel point précis qui avait échappé à l'investigation du maître. L'information ou l'association le captive également, et les enquêtes qu'elle provoque établissent des contacts heureux entre le travail de l'école et l'entourage de l'élève. Dans la localité, les cercles s'élargissent des personnes qui s'intéressent à ce qui se fait en classe, qui se rendent compte de l'orientation pratique de l'enseignement ; et la collaboration indispensable des parents et de l'école en est puissamment accrue. Enfin, le moment venu, ce sera une joie pour l'enfant d'exprimer en une page de composition le savoir dont il aura été le principal artisan.

Les circulaires du Département vouent une sollicitude très marquée à l'*enseignement de la gymnastique*. Un sérieux effort s'impose toujours pour donner à nos recrues un rang plus honorable dans les statistiques fédérales des examens physiques. Le Département a donc décidé d'introduire dans toutes les communes les cours de gymnastique organisés par l'Association valaisanne pour les jeunes gens de 16 à 20 ans et d'en rendre la fréquentation obligatoire à ceux qui se sont présentés au recrutement le printemps dernier. Sous date du 20 janvier 1938, il a donné des directives au personnel enseignant sur l'enseignement de cette branche :

« Il faut que l'éducation physique trouve enfin sa place normale dans le cadre de la formation générale de l'enfant. Elle ne doit pas être placée en dehors des autres branches de l'éducation, ni surtout en opposition avec elles. L'école ne doit pas seulement fournir à la société des individus instruits et moralement éduqués, mais elle doit encore lui remettre des sujets aptes physiquement à se servir de leur âme et de leur intelligence. La famille et la société ont plus souvent besoin d'un être équilibré et plein de santé, maître de lui-même, au jugement sain, aux réflexes sûrs, que d'une loque très instruite. Il faut une fois pour toutes que l'on ait le courage de reconnaître la vérité de ce principe et d'y conformer son enseignement. Il faut aussi que les instituteurs qui regardent le temps consacré aux exercices physiques comme perdu, revisent leur appréciation : l'expérience a prouvé que les exercices physiques ont une influence favorable sur les progrès intellectuels. »

Après ces fortes paroles, le chef du Département réfute l'objection trop connue : « La place spéciale et les engins ne jouent qu'un rôle secondaire dans l'enseignement de la gymnastique dans nos écoles primaires. On peut très bien donner sa leçon sans cela. Là où il est possible de les avoir, la tâche du maître sera quelque peu facilitée, mais de toute façon l'instituteur trouvera toujours près de son école un emplacement pouvant lui servir. Cette leçon doit être donnée régulièrement et en plein air, sans trop d'égards aux conditions atmosphériques. La neige même profonde n'est pas un obstacle ; au contraire, elle est un stimulant pour les élèves en même temps qu'un engin merveilleux pour le maître ; les enfants doivent s'aguerrir ; la leçon courte et vivante ne présente aucun danger si le maître agit avec discernement. L'instituteur doit disposer, pendant le temps de la scolarité, d'un emplacement, même si celui-ci est une propriété privée. S'il devait en résulter quelques petits dommages, les communes doivent les payer, car elles sont tenues de mettre à la disposition de leurs enfants une place de jeux. Quant aux engins, l'instituteur doit tirer parti de ceux qui se présentent à lui naturellement : mur, haie, ruisseau, arbre, baguettes, pierres, etc. Même soin de promouvoir *l'enseignement agricole* dont le programme a été augmenté de dix heures dans les cours complémentaires, en vue de leur assurer le service des subventions fédérales. L'Ecole industrielle de Bagnes — qu'elle en soit félicitée — a aussi introduit dans son plan d'étude un certain nombre d'heures d'agriculture, qui lui imprime une orientation bien plus pratique que celle que lui aurait donnée l'enseignement commercial dont on songeait à la doter, il y a quelques années.

Et voici que, grâce au talent et au labeur de M. le Dr Boucard, l'école primaire valaisanne possède aujourd'hui son histoire telle qu'elle se situe à la fin du 18^e siècle et dans la période de 1798 à 1830¹.

C'est le sujet de la thèse de doctorat du nouveau directeur de l'Ecole normale cantonale. Thèse qui ne fait pas figure de mince dissertation, mais constitue un superbe volume recelant un vrai travail de bénédictin, dans ses quatre cents pages nourries d'innombrables documents, d'aperçus inédits, de révélations captivantes, fruits précieux de recherches faites un peu « de tous côtés ».

Elle embrasse, d'ailleurs, une époque très mouvementée au cours de laquelle le Valais, partie intégrante de la République helvétique, recouvre bientôt un semblant de liberté en vue de son incorporation à la France sous le nom de Département du Simplon, et devient, en définitive, canton suisse, à l'aube de la Restauration.

La situation de l'école primaire à la fin du 18^e siècle, comporte une division tripartite, fort ramifiée : fonds et bâtiments scolaires, les régents, les élèves. Puis l'auteur expose l'essai de monopole helvétique et napoléonien, la Restauration et les luttes de l'enseignement mutuel, la première loi scolaire valaisanne de 1827, de conception chrétienne, visant plus à l'éducation qu'à l'instruction proprement dite. M. le Dr Boucard analyse, de main de maître, les parties organiques de cette charte scolaire : formation et traitement des régents, organisation et répartition des écoles, institution des Conseils d'éducation.

Dans les luttes de l'enseignement mutuel, un chapitre est consacré au chanoine Berchtold, l'émule sédunois du P. Girard, d'esprit différemment nuancé. Comme le P. Girard, à Fribourg, le chanoine Berchtold, fondateur des écoles de Sion, y organise de solennelles distributions de prix auxquelles la capitale est d'ailleurs demeurée fidèle : « Il se fait chaque année une distribution solennelle de prix à l'Hôtel de Ville. Le Conseil y assiste en corps et en costume, et tout le public y est admis. L'ouverture s'en fait ordinairement par un discours analogue, tenu par M. le curé de la ville. Cette distribution a lieu le dimanche qui précède immédiatement l'ouverture des classes, et celle-ci s'effectue le 2 novembre. On a choisi ce jour de préférence à tout autre pour donner une nouvelle impulsion d'émulation à la jeunesse. L'ordre

¹ Louis Boucard. S. M. : *L'Ecole primaire valaisanne à la fin du XVIII^e siècle et son histoire de 1798 à 1830*. Thèse présentée à la Faculté des lettres de l'Université de Fribourg pour obtenir le grade de docteur. 1938. St-Maurice, Imprimerie de l'Oeuvre de St-Augustin.

des places est le résultat de deux examens compulsés dont le premier se tient vers le milieu de l'année et l'autre à la fin. »

« Comme ceux que le P. Girard prononçait à Fribourg à la même époque, les discours du chanoine Berchtold étaient des discours-programmes ou des discours de combat ; celui de 1820 fut imprimé aux frais de la magistrature : il y est question du véritable ennoblement de l'homme ; en voici un bref résumé :

« L'ennoblement de l'homme réside dans la puissance de son esprit et dans l'acquisition des connaissances qui lui permettent d'atteindre son but temporel et éternel ; il consiste aussi dans l'amour du bien, c'est-à-dire dans l'amour de la vertu et dans la force qui permet de la pratiquer. De la connaissance et de l'amour du bien découle la bonté pour laquelle l'homme a été créé par Dieu. Il faut donc former la jeunesse au « savoir » et au « vouloir » de ce qui conduit à cette bonté. »

Le grand pédagogue sédunois a, d'autre part, des conceptions fort réalistes :

« Le bonheur d'un peuple, disait-il, dépend en grande partie de la prise de possession des ressources de son pays. Nous resterons dans la misère si nous voulons chercher « en l'air » une prospérité qui se trouve « dans la terre ». Le travail de la terre : telle est la vraie source du bonheur et de la prospérité ; mais pour que ce travail soit vraiment humain, il ne faut pas que l'homme soit moins formé que le bœuf qu'il conduit à la charrue. »

On voudrait tout citer de l'œuvre magistrale de M. le Dr Bocard, sur laquelle nous nous réservons de revenir, lorsque nous aurons pu approfondir et méditer, comme il convient, ce beau travail paré de tous les charmes d'un style pur et facile, et que l'auteur conclut en des termes qu'on n'aurait su plus heureusement choisir :

« Puisse cette histoire du passé de l'Ecole primaire valaisanne — un passé qui est toujours présent par les problèmes qui y furent débattus — convaincre tous les esprits de l'utilité et de la nécessité d'une collaboration loyale et désintéressée entre les deux pouvoirs civil et ecclésiastique, à tous les degrés de la hiérarchie, en vue d'assurer à la jeunesse l'instruction et l'éducation qui lui permettront de réaliser ses tâches temporelles et éternelles, pour sa plus grande félicité et pour la plus grande prospérité de la Patrie ! »

Dr MANGISCH.

Vaud.

L'année dernière, cette chronique a été consacrée presque exclusivement à la relation des manifestations qui ont marqué les divers jubilés célébrés dans le canton à l'occasion des centenaires de la Réformation, de la création de l'Université, des collèges classique et scientifique cantonaux. Notre attention se porte cette année-ci sur des questions intéressant plus spécialement l'enseignement primaire.

De même que d'autres cantons suisses, nous souffrons d'une inquiétante pléthore dans le corps enseignant primaire. Plus de 120 jeunes instituteurs et institutrices brevetés ne sont pas encore titulaires d'un poste et attendent impatiemment l'occasion de mettre en valeur leurs aptitudes pédagogiques.

Pour pallier dans une certaine mesure au découragement que ne manque pas de créer l'inaction et pour donner à ces futurs éducateurs de notre jeunesse l'occasion de maintenir et de perfectionner leurs moyens professionnels, le Département de l'instruction publique, d'entente avec le Service cantonal de chômage et de placement, a organisé un stage de quelques semaines pendant ces deux derniers hivers. Durant cette période, les jeunes instituteurs collaboraient à la direction de classes à deux ou trois degrés et à effectif nombreux sous la surveillance de maîtres expérimentés. Les rapports des inspecteurs qui ont suivi ces essais et des instituteurs chargés de guider les premiers pas de leurs jeunes collègues dans la carrière, sont unanimes à relever les heureux effets d'une telle initiative.

Mais il importe de réduire le nombre des candidats à l'enseignement jusqu'au moment où sera rétabli un équilibre normal entre les sorties de l'Ecole normale et les possibilités d'engagement dans le canton. A cet effet, de nouvelles dispositions sont appliquées concernant, d'une part, les épreuves prévues pour l'admission à l'Ecole normale, et, d'autre part, les limites du recrutement. C'est ainsi qu'en 1937 et 1938, le nombre total des jeunes gens admis n'est que les trois quarts d'une volée ordinaire.

En dépit de cette situation, l'autorité législative cantonale s'est prononcée, en mai 1937, contre l'introduction dans la loi sur l'instruction publique primaire de dispositions restreignant le droit à l'enseignement officiel qui a été reconnu jusqu'ici aux *institutrices mariées*.

Dans la même session, le Grand Conseil a complété la dite loi par l'adoption d'un article 65 bis aux termes duquel les mem-

bres du personnel enseignant qui ont démissionné ne peuvent reprendre la direction d'une classe que s'ils y sont autorisés par le Département de l'instruction publique. Avant d'obtenir le droit de poser leur candidature à un poste, ils doivent subir une période d'essai d'au moins trois mois. Cette mesure restrictive a été prise à l'égard des instituteurs ou institutrices qui abandonnent l'enseignement pour s'adonner à d'autres fonctions dans le commerce, l'industrie, les ouvrages domestiques etc... et qui, après quelques années, sollicitent leur réintégration dans les cadres de l'enseignement. Elle vient à son heure en ces temps où de si nombreux jeunes candidats en pleine possession de leurs moyens pédagogiques ne demandent qu'à exercer leur activité dans les écoles publiques.

Alors que certains cantons — tel celui de Berne — organisent des *cours de perfectionnement* pour le personnel enseignant, le Département vaudois de l'instruction publique par l'intermédiaire des inspecteurs de l'enseignement, lors des *conférences officielles* de cercle ou de district, appelle l'attention des maîtres sur les données nouvelles de la pédagogie et de la didactique dans des exposés ou des leçons pratiques. C'est ainsi qu'au cours de ces quinze dernières années furent remises en chantier la didactique et la méthodologie de la plupart des branches d'enseignement. D'autres questions relatives à l'éducation de l'enfant n'ont pas été oubliées : la politesse, l'ordre et la propreté, la discipline (sanctions et punitions), l'esthétique à l'école, etc...

L'enseignement de la *langue maternelle* a figuré à l'ordre du jour des conférences officielles de ces trois dernières années. L'élocution, le vocabulaire, la lecture ont fait l'objet de directions et leçons pratiques. Les manuels actuellement en usage pour l'enseignement du français dans les écoles primaires vaudoises seront soumis cet automne même à la critique des conférences officielles de district. Nous reviendrons sur ce sujet dans une prochaine chronique.

L'importance du problème n'est-elle pas caractérisée par de telles préoccupations ? La magistrale étude qui ouvre cette édition-ci de l'*Annuaire* en est une preuve.

Il est une autre discipline à laquelle, depuis deux ou trois ans, le Département de l'instruction publique voue une sollicitude spéciale, c'est l'*enseignement de la gymnastique*, soit la culture physique de notre jeunesse scolaire. Des cours de perfectionnement ont été donnés en 1936 aux instituteurs, en 1937 aux institutrices

et en 1938 aux membres du personnel enseignant des deux sexes. A cet effet, l'autorité scolaire cantonale a bénéficié du dévouement désintéressé des maîtres spéciaux de gymnastique, lesquels ont donné durant un après-midi, aux membres du personnel enseignant réunis par régions et par sexe, les instructions les plus récentes sur l'interprétation du programme officiel. Le corps enseignant lui-même est unanime à demander le renouvellement annuel de ces cours si utiles pour l'unification d'un enseignement dont le programme évolue sans cesse. Il en sent la nécessité au point de consacrer chaque mois un après-midi ou une soirée à des séances privées d'entraînement le plus souvent au chef-lieu du district sous la conduite d'un collègue spécialisé dans l'enseignement de la gymnastique.

Une décision importante prise par le Département de l'instruction publique est entrée en vigueur dès le début du semestre d'hiver 1937-38, c'est l'introduction, demandée à plus d'une reprise déjà par le Département militaire fédéral, d'une deuxième heure hebdomadaire de gymnastique pour les jeunes filles des écoles. Ainsi garçons et filles, en ce qui concerne le droit à l'éducation physique, sont traités également, ce qui est tout à fait justifié.

Le Conseil d'Etat vient enfin de manifester l'intérêt qu'il porte à la culture physique de la jeunesse scolaire et de souligner l'importance qu'il y attache, en décidant de nommer un inspecteur spécial pour l'enseignement de la gymnastique en remplacement du contrôle exercé par le dévoué et compétent M. Gustave Reisser, ancien premier secrétaire au Département de l'instruction publique, qui, pendant de très nombreuses années, à côté de ses fonctions administratives, fut l'organisateur et l'animateur de cet enseignement.

Dans sa session de mai 1937, le Grand Conseil a adopté le projet de loi qui lui était soumis en vue de la réorganisation des cours postscolaires et fixé son entrée en vigueur au 1^{er} novembre de la même année, moment dès lequel l'institution a pris le nom de « *Cours d'éducation civique* ».

La nouvelle organisation, mise à l'essai pendant les hivers 1935-36 et 1936-37, donne généralement satisfaction. On apprécie la liberté du samedi et nulle part on ne désire le retour aux deux séances hebdomadaires.

Le plan d'études qui a été élaboré pour ce cours répond aux besoins particuliers des diverses régions du canton et permet d'apporter plus de variété et, partant, plus d'intérêt dans l'établissement des programmes annuels.

Comme leur nom l'indique, ces cours visent avant tout à la formation civique des jeunes gens de 16 à 19 ans. L'histoire, l'instruction civique et l'étude des questions sociales et politiques actuelles occupent le premier plan dans ce programme. La moitié de la durée des cours leur est consacrée ; la géographie, le calcul et le français sont considérés comme branches à option. On ne néglige pas, pour autant, le dessin, la gymnastique et le chant qui, tout en contribuant à la culture générale, apportent une heureuse diversion aux leçons orales.

Si l'orientation donnée ainsi à ces cours a pour résultat de renforcer dans l'esprit de la jeunesse l'amour de la patrie et l'attachement à nos institutions nationales, la nouvelle organisation aura bien rempli son but.

Dans les classes primaires vaudoises, *l'enseignement civique* n'est actuellement assuré qu'aux élèves garçons de 12 à 16 ans. Les associations féminines estimant qu'il est nécessaire à notre époque d'élargir l'horizon des jeunes filles en appelant leur attention sur les devoirs et les droits du citoyen ainsi que sur l'organisation de l'Etat, ont adressé, il y a quelques mois, à l'autorité scolaire cantonale, un vœu tendant à l'introduction de l'instruction civique dans le programme primaire pour les jeunes filles comme pour les garçons. Après étude approfondie de la question, le Département de l'instruction publique vient de proposer au Conseil d'Etat, qui s'est aussitôt déclaré d'accord, d'admettre le principe d'un enseignement civique à donner régulièrement aux élèves filles des classes primaires, primaires supérieures et des classes ménagères.

Nous aurons l'occasion, dans la prochaine chronique, de revenir sur cette innovation, qui aura fait l'objet de directions et commentaires de la part des inspecteurs de l'enseignement primaire dans les conférences officielles de districts de septembre 1938.

Signalons enfin l'adoption, par le Conseil d'Etat, en 1937, d'un nouveau plan d'études pour les *classes primaires supérieures* vaudoises. Cet acte définit de façon très nette le double but poursuivi par l'école primaire supérieure :

- a) assurer un complément d'études générales (tâche la plus importante) ;
- b) orienter vers les nécessités de la vie pratique.

Dans une prochaine édition de l'*Annuaire* nous publierons une monographie de cette institution qui, depuis trois décades, est un des fleurons de l'organisation scolaire vaudoise.

D'autres questions qui préoccupent le Service de l'enseignement primaire trouveront leur solution dans un avenir prochain. Signalons celle des accidents professionnels ou non dont sont victimes les membres du personnel enseignant ; l'éligibilité des instituteurs aux conseils communaux ; la surveillance des enfants hors de l'école et les sociétés d'enfants, l'organisation du service médical scolaire, etc... Nous aurons l'occasion plus tard d'y consacrer quelques lignes de l'*Annuaire*.

P.-S. — *L'enseignement universitaire* fera l'objet d'une chronique spéciale en 1939.

L. JD.

Enseignement secondaire et professionnel.

L'année 1938 n'a été marquée par aucun événement particulièrement saillant en ce qui concerne l'enseignement secondaire vaudois. Signalons cependant que le Conseil d'Etat a bien voulu autoriser la création, à l'Ecole normale, d'une sixième classe d'application, destinée à améliorer encore la préparation pratique des futures maîtresses ménagères. A remarquer également la loi votée par le Grand Conseil, soumettant dorénavant les instituts privés et pensionnats recevant des élèves de plus de 15 ans à l'autorisation et à la surveillance du Département de l'instruction publique.

L'école professionnelle de jeunes filles de la ville de Lausanne a été réorganisée et complétée, et elle a été admise au nombre des écoles professionnelles officielles reconnues par l'Etat.

A. DELUZ.
